

La SFI renonce à une compensation dans l'affaire de corruption en RD Congo

L'ONG de surveillance de la responsabilité des sociétés RAID dépose une plainte officielle auprès du Groupe de la Banque mondiale

(Londres, le 17 septembre 2019) – La branche d'investissement privé du Groupe de la Banque mondiale, la Société financière internationale (SFI), a renoncé à son droit à une compensation estimée à 50\$US millions suite à la corruption de ses investissements en République démocratique du Congo par l'homme d'affaires israélien notoire, Dan Gertler.

L'ONG britannique de surveillance de la responsabilité des sociétés, [RAID](#), a déposé aujourd'hui une plainte officielle détaillée auprès de la Vice-présidence de la Banque mondiale en charge de la déontologie institutionnelle, une [unité indépendante](#) au sein du Groupe de la Banque mondiale, qui mène des enquêtes et impose des sanctions en cas de fraude et de corruption. Cette unité a le pouvoir d'ouvrir des enquêtes qui peuvent déboucher sur l'inscription de personnes physiques et morales sur une liste noire. RAID a reproché à la SFI de ne pas avoir dénoncé publiquement la corruption touchant ses propres investissements il y a plus d'une décennie et d'avoir renoncé à ses droits à une compensation.

« Les projets de la SFI ont été pris pour cible par Dan Gertler et ses complices en RD Congo, mais les autorités n'ont pas dénoncé les responsables, n'ont signalé aucun nom à inscrire sur la liste noire ni engagé d'action en justice pour récupérer les actifs perdus », a déclaré Anneke Van Woudenberg, directrice exécutive de [RAID](#). « La Banque aurait pu recevoir des millions de dollars pour de nouveaux projets de développement en RD Congo afin de compenser les torts, mais au lieu de cela, les responsables de la SFI sont restés discrets et ont fait défaut au peuple congolais au moment où celui-ci avait le plus besoin d'eux. »

Le 29 août, un tribunal des États-Unis [a confirmé](#) que les anciens actionnaires d'Africo Resources Ltd, une société dans laquelle la SFI avait investi en novembre 2007, étaient « victimes de crime » du fait de la corruption et étaient en droit d'obtenir une indemnité de restitution. La SFI a brillé par son absence dans l'action en justice, ayant cédé son droit à une compensation, appelé « droits à la restitution », à un tiers lors d'une transaction opaque. La possibilité de droits à la restitution est apparue seulement en 2016 après que le Département américain de la Justice [a engagé des poursuites](#) avec succès en vertu du Foreign Corrupt Practices Act (FCPA, loi américaine sur la corruption dans les transactions à l'étranger) à l'encontre d'un autre complice dans le stratagème de corruption, le fonds d'investissement américain Och-Ziff (récemment [rebaptisé](#) fonds d'investissement Sculptor).

Le montant de l'indemnité de restitution doit encore être déterminé, mais une estimation confidentielle par les anciens actionnaires d'Africo présentée au tribunal évalue la somme à 600\$US millions. D'après les parts qu'elle détenait, la SFI aurait pu récupérer un montant estimé à 50\$US millions (moins les frais de justice).

Lorsque RAID lui a demandé des informations complémentaires sur le transfert de droit, la SFI a répondu dans une correspondance écrite qu'elle avait cédé ses droits à un « tiers ». Elle a refusé de fournir l'identité de l'organisation ou de la personne et n'a pas expliqué pourquoi elle avait renoncé à son droit à la restitution. Ces droits ne devraient normalement pas être

transférés lorsque des actions changent de mains. L'examen des [dossiers](#) et des [comptes](#) de la société par RAID révèle que Chris Theodoropoulos, un ancien président d'Africo, a acheté des actions d'une valeur équivalente à la participation de la SFI en septembre 2009. RAID a contacté Chris Theodoropoulos pour obtenir des précisions concernant les droits à la restitution de la SFI, mais celui-ci n'a pas répondu.

RAID a exhorté l'unité d'enquête de la Banque à découvrir pourquoi la SFI n'a pas rejoint les autres actionnaires d'Africo dans l'action en justice pour demander une compensation et dans quelles circonstances ses droits à la restitution ont été cédés.

« Les responsables de la SFI ont renoncé de manière inexplicable aux droits à la restitution au profit de quelqu'un d'autre, au lieu de prendre des mesures proactives pour obtenir une compensation afin de financer des projets de développement pour les habitants congolais vivant près de la mine qui auraient dû être les premiers bénéficiaires », a expliqué Anneke Van Woudenberg. « Les projets miniers congolais de la SFI ont échoué de façon spectaculaire, à tous les niveaux, et il convient de poser des questions sérieuses pour comprendre comment cela a pu se produire. »

Dans le cadre de sa plainte officielle, RAID a de nouveau exhorté la Banque à interdire immédiatement Dan Gertler et ses sociétés de participer à toute transaction avec le Groupe de la Banque mondiale et d'autres institutions de financement du développement. Dan Gertler et ses sociétés ont été [sanctionnés](#) par le Trésor américain en décembre 2017 dans le contexte d'un durcissement des actions contre les auteurs de violations des droits humains et d'actes de corruption. [D'après le Trésor américain](#), Dan Gertler a amassé sa fortune grâce à des « centaines de millions de dollars de transactions pétrolières et minières opaques et entachées de corruption en [RD Congo] ».

« C'est scandaleux de voir que Dan Gertler et ses sociétés n'ont jamais été inscrits sur une liste noire par le Groupe de la Banque mondiale, alors que des responsables ont vu la corruption de près sur leurs propres investissements », a conclu Anneke Van Woudenberg. « Le gouvernement américain a agi pour sanctionner Dan Gertler ; il est grand temps que la Banque fasse de même. »

Liens supplémentaires :

Pour consulter la plainte auprès de la Vice-présidence de la Banque mondiale en charge de la déontologie institutionnelle, cliquez [ici](#).

Le résumé du rapport qui analyse les investissements Africo de la SFI en RD Congo est disponible [ici](#).

Le rapport complet qui analyse les investissements Africo de la SFI en RD Congo est disponible [ici](#).

Pour le rapport de RAID, « Bribery in Its Purest Form », qui analyse l'action des États-Unis en vertu du Foreign Corrupt Practices Act, cliquez [ici](#).

Pour consulter l'article de blog de RAID, « RD Congo : Les victimes oubliées de la corruption de Dan Gertler », cliquez [ici](#).

Informations complémentaires sur le stratagème de corruption d'Africo

En 2007, Dan Gertler a orchestré la prise de contrôle d'Africo, en collaborant avec le fonds d'investissement Och-Ziff et de hauts responsables du gouvernement congolais. Africo détenait 75 pour cent des parts dans la société de cuivre et de cobalt lucrative de Kalukundi dans le sud de la RD Congo. La SFI a investi 4 millions de dollars canadiens dans le projet, ce qui représentait 6 pour cent des parts, avec une option pour acheter plus d'actions. C'était l'un des premiers investissements de la SFI après des années de conflit dévastateur en RD Congo et cela visait à favoriser la croissance économique et à atténuer la pauvreté.

Dans le cadre du stratagème de rachat de Dan Gertler, qui avait utilisé des pots-de-vin pour menacer les droits d'Africo sur la mine de Kalukundi, Africo a été contrainte d'émettre de nouvelles actions pour la société de Dan Gertler, Camrose Resources. Les actifs des actionnaires existants ont été fortement dilués. « Il faut plumer et achever Africo totalement !!!! » a écrit Dan Gertler dans un SMS révélé dans les documents judiciaires publiés en 2016. Les parts de la SFI ont diminué jusqu'à atteindre à peine plus de 2 pour cent.

Pendant près de 15 mois après la prise de contrôle, la SFI a siégé en tant que partenaire d'investissement aux côtés de Dan Gertler avant de désinvestir discrètement en 2009 en vendant ses parts à Chris Theodoropoulos, directeur et président d'Africo. La SFI a perdu 2,7 millions d'USD de son investissement initial, sans compter d'autres millions si le projet s'était développé. Elle n'a publié aucun communiqué de presse et n'a pas dénoncé publiquement la corruption qui avait eu lieu.

En septembre 2016, le Département américain de la Justice a engagé avec succès une action contre le fonds d'investissement new-yorkais multimilliardaire, Och-Ziff Capital Management Group, pour sa participation dans la corruption. Och-Ziff a conclu un accord de poursuite suspendue avec le Département de la Justice, tandis qu'une filiale d'Och-Ziff, OZ Africa, a plaidé coupable de conspiration en vue d'enfreindre les dispositions anti-corruption du FCPA. La société a versé 412 millions d'USD d'amendes civiles et pénales et l'affaire a été envoyée en jugement.¹ Avant que le verdict ne soit rendu, les anciens actionnaires d'Africo [ont déposé](#) auprès du tribunal une demande de restitution, affirmant être des victimes. Dans sa décision du 29 août, le tribunal a reconnu les actionnaires comme victimes dans l'affaire OZ Africa. Si une restitution est ordonnée, cela pourrait [augmenter significativement le montant de compensation](#) qu'Och-Ziff avait convenu au départ avec les procureurs.

Le rôle d'Och-Ziff était de financer les transactions lucratives, notamment en mettant des fonds à disposition pour payer les pots-de-vin. [Les documents juridiques](#) publiés par le Département américain de la Justice dans le cadre de l'affaire ont montré que des responsables congolais ont reçu plus de 100 millions d'USD de pots-de-vin par l'intermédiaire d'« un homme d'affaires israélien », facilement identifiable en la personne de Dan Gertler. Les documents révèlent aussi que l'ancien président, Joseph Kabila, a reçu 10,7 millions d'USD de pots-de-vin de la part de Dan Gertler sur une courte période de trois mois entre décembre 2010 et février 2011. Bien que les autorités américaines utilisent les pseudonymes « Responsable de la RDC 1 » et « Partenaire de la RDC » dans les documents,

¹ Affaire États-Unis contre OZ Africa Management GP LLC, n° 1:2016cr00515, tribunal du District Est de New York, engagée le 27 septembre 2016.

il est [facile de reconnaître](#), comme l'ont fait de nombreux journalistes, les identités de Joseph Kabila et de Dan Gertler.

La société de Dan Gertler, Camrose, a été vendue à une société minière multinationale kazakhe, Eurasian Natural Resources Corporation (ENRC), en deux tranches en 2010 et en 2012 avec un bénéfice substantiel. À l'époque, ENRC était cotée à la Bourse de Londres. Elle s'est retirée de la Bourse lors d'un [scandale](#) en novembre 2013 suite à des signalements de mauvaise gouvernance et de transactions opaques, et s'est immatriculée au Luxembourg en tant que société privée sous le nom d'Eurasian Resources Group (ERG). En avril 2013, le Serious Fraud Office (SFO, service de répression des fraudes graves) britannique a ouvert une [enquête criminelle](#) sur ENRC, qui est en cours.

D'après le [Africa Progress Panel](#), la RD Congo a perdu plus de 1,36 milliard d'USD de revenus entre 2010 et 2012 suite à la sous-évaluation des actifs miniers qui ont été vendus à des sociétés étrangères liées à Dan Gertler.